

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 AVRIL 2015

La séance est ouverte à 18 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, mesdames et messieurs, nous allons commencer notre Conseil municipal du 2 avril 2015 avec l'appel des Adjointes et des Conseillers municipaux

Madame BUTI.- Bonsoir à tous.

Madame BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Hatab JELASSI (*à partir de 18 h 07, avant la présentation de la question n° 34-2015*), Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Cécile DUMAS, Maryline KERAUDY (*à partir de 18 h 09, avant la présentation de la question n° 34-2015*), Marc THOMAS.

Étaient représentées, Mesdames :

Maryse RODDE par Jean GUILLON,
Nathalie PISANO par Martine ARFI,
Beatrix ESPALLARDO, par Hervé REBOUL,
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI.

Étaient absents excusés, Mesdames et Monsieur :

Catherine FOURMENT,

Hatab JELASSI (*jusqu'à 18 h 07, après l'approbation du compte rendu*),

Marilyne KERAUDY (*jusqu'à 18 h 09, après l'approbation du compte rendu*).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE.- Merci à tous, et merci à la presse d'être là aussi pour relater notre Conseil.

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question de la Secrétaire. Le secrétariat de séance est assuré par Madame VIAL. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Merci.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B) RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 FÉVRIER 2015

Monsieur le MAIRE.- Si vous voulez bien, je vais maintenant passer à l'approbation du procès-verbal du 12 février dernier. J'en profite pour remercier les services et les personnes qui s'en chargent. Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(26 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 1

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

ABSTENTION : 0

C) DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer avec les délibérations qui ouvrent, bien sûr, le fameux débat d'orientation budgétaire de 2015. On peut peut-être éteindre les lumières pour vous faciliter la lecture sur l'ordinateur. Monsieur Hatab JELASSI est présent.

Monsieur Hatab JELASSI rejoint la séance à 18 heures 07.

La parole est à Monsieur l'Adjoint aux Finances, Monsieur Gérard GUILLEMONT, et je dirai quelques mots après.

FINANCES

N° 1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Le point est présenté pour information.

M. Gérard GUILLEMONT.- Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons passer un long moment à discuter de la situation budgétaire de la Commune et de ses perspectives. Je remercie Monsieur le MAIRE, tout d'abord, de la confiance qu'il m'accorde pour présenter cette importante réflexion. Ce document a été préparé avec les membres de la majorité et, bien sûr, avec Monsieur le MAIRE.

On va placer la première vue. Un rappel : c'est le MAIRE qui présente le budget de la Commune. Comme vous le savez, il est le seul ordonnateur des dépenses et

des recettes. Je voudrais rappeler que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale. J'ai surligné une dernière évolution législative...

Monsieur le MAIRE.- Entrée de Madame KERAUDY.

Madame Maryline KERAUDY rejoint la séance à 18 heures 09.

M. Gérald GUILLEMONT.- ...qui date de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2015 où il a été ajouté un alinéa qui est surligné et qui oblige les communes, mais aussi les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et les collectivités, à rapporter, lors du débat d'orientation budgétaire, sur les caractéristiques de l'endettement de la Commune. Donc, on en dira bien sûr quelques mots dans le plein respect des nouvelles dispositions législatives.

Le plan de l'exposé est sur la vue suivante. Quelques mots sur l'environnement financier national qui devient fortement contraignant. Je voudrais dire quelques mots aussi du cadre intercommunal. Nous sommes dans la dernière année de notre EPCI né en 1972, le SAN Ouest- Provence. Et l'on est vraiment dans la préfiguration, maintenant, de l'entrée dans Aix-Marseille Métropole Provence. La troisième partie, ce sont donc les finances communales proprement dites. Un mot particulier, parce qu'il m'a semblé important – vous le verrez dans l'ensemble du document – de dire un mot conséquent concernant la question de l'investissement. Et puis, en cinquième partie, quelques mots sur la prospective en matière d'investissement et d'épargne, puisqu'il s'agit, aujourd'hui, d'une question qui va être au centre de l'année 2015.

1^{ère} PARTIE – Un environnement financier national qui devient fortement dépressif

M. Gérald GUILLEMONT.- Pour la première partie, nous avons :

- une réflexion sur la croissance économique à moyen terme qui conditionne, pour une large part, l'état des finances nationales, mais aussi les questions liées à l'emploi et au chômage ;
- la politique menée par l'État d'association des collectivités territoriales au redressement ;
- les dispositions particulières de la loi de programmation des finances publiques ;

- quelques mots sur d'autres dispositifs qui contraignent les finances communales ;
- et j'ai rajouté une vue – peut-être que l'on passera et vous la lirez chez vous – sur la réaction des grandes associations d'élus locaux.

Quelle croissance économique à moyen terme ?

On va commencer par cette courbe. Il m'a paru intéressant de publier ces deux courbes. Ce sont des statistiques qui viennent de la Banque Mondiale, ce n'est pas moi qui les ai dressées. Dans ces statistiques, la première, celle du haut, c'est l'évolution de la croissance en Europe depuis les années 60. En dessous, vous avez l'évolution de la croissance en France pour la même période et avec les mêmes méthodes statistiques qui ont été dressées par la Banque Mondiale.

Ceci pour montrer deux choses. La première, c'est que la croissance dans les pays développés ne fait que diminuer et qu'il y a une homothétie, presque, une très grande similitude, entre les deux courbes qui montre que les conditions de la croissance dans les pays développés, et notamment en Europe, sont très en phase et que l'on a des destins qui sont communs, et que cela gomme pour partie, en fait, les politiques qui sont menées au plan national.

Je vous laisse donc tirer toute la substantifique moelle de la lecture de ces courbes et de leur comparaison, mais cela montre que les choses, effectivement, sont devenues beaucoup plus complexes pour nos sociétés.

La vue suivante, c'est une croissance qui diminue depuis les années 60 dans le monde entier et pour l'Union européenne, comme pour la France. Une croissance qui depuis 2010 stagne entre 0,5 et 1 % ; quand on arrive à faire 1 %, aujourd'hui, tout le monde crie « *c'est la reprise !* », mais on n'y est pas encore tout à fait en 2015. Donc, effectivement, ce sont des réflexions nouvelles depuis quelques années, quand même, sur le destin de la croissance économique dans les pays développés. Est-ce qu'elle est encore possible ? Sous quelles conditions ? Quelle a été, en fin de compte, l'allure de cette croissance depuis la Révolution industrielle ?

Et on a une réflexion sur la disponibilité de l'énergie, le coût d'accès à l'énergie pour les pays développés. Vous avez vu que dès lors que le pétrole voit son prix divisé par deux, cela réinjecte du pouvoir d'achat dans le porte-monnaie de l'ensemble des habitants des pays européens et c'est beaucoup plus facile de financer un certain nombre de choses.

Donc, aujourd'hui, que ce soit chez les économistes ou chez pas mal d'essayistes, une réflexion est en cours sur les conditions dans lesquelles les pays développés pourraient continuer à croître et il y a effectivement différentes réponses qui sont apportées. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tout le monde s'interroge sur la question de savoir si les pays développés peuvent à nouveau connaître des périodes longues de croissance forte. Quand on dit « croissance forte », aujourd'hui, c'est plus de 2 % par an.

Le redressement des comptes publics

Dans ces conditions, l'État continue au plan global à essayer de relancer la croissance et faire en sorte que cette croissance soit porteuse d'emplois. Pour ce faire, il doit impérativement redresser les comptes publics. Je rappelle que – on en parle moins actuellement – le redressement des comptes publics, cela veut dire emprunter moins et arrêter l'endettement public qui continue à croître tous les jours. On n'est pas sorti, malgré toutes ces difficultés, d'un cycle où la dette publique continue à croître.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2015, des mesures extrêmement nouvelles ont été prises par les pouvoirs publics pour associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics. La croissance, dans la loi de finances pour 2015, est à 1 %. L'État fixe une cible de déficit des comptes publics de 4,1 % pour l'exercice et donc un report du retour en deçà des 3 % d'ici à 2017. Pour satisfaire cet objectif, les dépenses publiques doivent diminuer de 50 milliards d'euros au terme du cycle de trois années, en 2017, rapportées à une dépense publique de l'ordre de 1 100 milliards d'euros.

Sur ces 50 milliards d'euros d'économies à atteindre en 2017, les collectivités territoriales – en comptabilité publique, on appelle cela les APUL (Administrations Publiques Locales) – sont ponctionnées à hauteur de 11 milliards d'euros. Cela va donc représenter, en 2017, une baisse de 21 % de l'ensemble des sommes qui sont prélevées sur le budget de l'État et versées aux collectivités territoriales. Sur 3 années, cela représenterait 11 milliards d'euros et la ponction est opérée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette ponction représentera en 2017 une baisse de 31 % de la dotation globale de fonctionnement versée aux communes. La DGF communale, c'est environ 16 milliards d'euros et, en baisse cumulée sur les trois ans, cela va représenter 4,9 milliards d'euros. Les EPCI – les Établissements Publics de Coopération Intercommunale – sont aussi ponctionnés sur la DGF.

Ensuite, une chose importante pour nous, puisque nous sommes une commune qui bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) (la dotation de solidarité urbaine est une partie de la dotation globale de fonctionnement) : la DSU n'a pas été

touchée, au contraire même. Elle a été renforcée pour les communes dont les populations ont les revenus les plus bas. Donc, de ce point de vue, nous ne sommes pas touchés en ce qui concerne la DSU.

Pour le SAN, la baisse de la DGF en 2015 sera d'environ 6,5 millions d'euros. Vous voyez que c'est quand même une somme importante. Pour la Commune, la baisse de la dotation globale de fonctionnement sera d'environ 754 000 euros. Vous verrez tout à l'heure qu'il y a une courbe qui montre la baisse de cette dotation et cela représente, sur plusieurs années maintenant, des sommes considérables.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019

Souvent, dès septembre, la Cour des comptes publie des études sur l'évolution de la dépense locale. Il y a actuellement des tentatives pour tenter d'encadrer législativement l'évolution des dépenses locales. C'est déjà le cas avec un dispositif qui s'appelle l'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) qui concerne les dépenses sociales.

Dans la loi de programmation des finances publiques pour 2014-2019, l'article 11 permet aux collectivités territoriales de contribuer au redressement des comptes publics. Il est créé un OEDL (Objectif d'Évolution des Dépenses Locales) exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant. Le taux d'évolution de la dépense publique locale prend en compte les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement nettes des amortissements d'emprunt. Les taux d'évolution fixés par la loi sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017
Dépenses publiques locales	1,2 %	0,5 %	1,9 %	2 %
Dont dépenses de fonctionnement	2,8 %	2 %	2,2 %	1,9 %

L'idée qu'il faut retenir, c'est que si, dans la Constitution, les collectivités territoriales s'administrent librement, la Loi permet quand même d'encadrer cette liberté. Ce sont des débats qui ont cours à l'Assemblée nationale depuis maintenant plusieurs années sauf que, là, cela fait l'objet, véritablement, d'une disposition législative qui vise à fixer un cadre global. Il n'est pas question de fixer un cadre par commune, parce que la complexité serait vraiment trop grande, mais il y a une volonté d'encadrer l'évolution des dépenses des collectivités territoriales.

Il s'agit bien d'une inflexion dans les rapports financiers entre les collectivités territoriales et l'État et cette notion d'observatoire de l'évolution des dépenses locales reste, *a priori*, au moins, respectueuse des dispositions de la Constitution.

Autres dispositifs contraignants

Un autre dispositif est venu contraindre fortement les collectivités publiques locales : depuis 2012, chaque année, on parle du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds de péréquation permet de prélever des ressources sur les collectivités riches pour les attribuer aux collectivités pauvres. Les collectivités riches, ce sont les collectivités qui ont des ressources par habitant supérieures à 75 % de la moyenne nationale. Comme nous sommes bien au-delà des 75 %, nous sommes prélevés, sauf que le dispositif monte en charge d'année en année et nous avons encore cette année une forte augmentation de ce prélèvement. D'un côté, la DGF baisse, et de l'autre, les prélèvements augmentent.

Ensuite, il y a un dispositif important pour la Commune de Miramas, avec des effets lourds financièrement : la réforme des rythmes scolaires. Cela a engendré un surcroît important de dépenses d'animation dans les écoles maternelles et élémentaires.

Ensuite, concernant les rémunérations des fonctionnaires, vous savez que, depuis 2010, la valeur du point est bloquée. Elle est bloquée, mais pas pour tout le monde, parce que, en fait, l'État prend successivement un certain nombre de dispositions pour attribuer des points d'indice aux catégories C et au bas de la catégorie B. C'est une loi de 2012 qui a eu des effets sur 2013 et 2014 et, cette année, l'attribution de points aux agents de catégorie C et, pour partie, aux agents de catégorie B représente un surcroît de masse salariale de 180 000 euros environ.

Enfin, il y a la poursuite du travail de normalisation qui émane, généralement, de dispositions législatives mises en œuvre, ensuite, par les comités de normalisation qui, en permanence, engendrent des travaux de mise aux normes des équipements et qui représentent une charge importante.

2^{ème} PARTIE- Un cadre intercommunal disparaît, un autre naît

Au 31 décembre de cette année, le SAN Ouest Provence va disparaître. L'année 2015 est une année qui est consacrée pour partie à la préfiguration de l'entrée dans la Métropole ou dans la « prémétropolisation » et 2016 sera l'an I de la Métropole.

Disparition au 31 décembre du SAN Ouest Provence

Un petit rappel sur l'histoire du SAN : Le SAN a été créé par un arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône le 21 décembre 1972. Il s'appelait alors le Syndicat d'Agglomérations nouvelles des rives nord-ouest de l'étang de Berre et la plupart d'entre vous ont conservé une autre appellation qui était la Ville Nouvelle de Fos. La Ville Nouvelle de Fos s'est éteinte en 2003 avec l'entrée des trois communes nouvelles.

La loi MAPTAM promulguée le 27 janvier 2014 organise à compter du 1^{er} janvier 2016 la fusion des 6 EPCI des Bouches-du-Rhône en un nouvel EPCI : la Métropole d'Aix-Marseille Provence. Seules les deux communautés d'agglomération d'Arles et de Châteaurenard ne seront pas dans la Métropole aux dernières nouvelles. Ainsi s'achève une période de 43 années vécue par les Miramasséens au sein de la Ville Nouvelle de Fos, puis du SAN Ouest Provence, qui a vu la population de Miramas passer de 12 000 à 26 000 habitants.

Cette année, des décisions importantes seront prises et vont bien sûr avoir un impact budgétaire important.

2015, une année de prémétropolisation pour le SAN Ouest Provence

La fusion des EPCI pour former la Métropole pose des problèmes particuliers aux communes du SAN Ouest Provence. En effet, de nombreuses compétences confiées au SAN par les communes ne sont pas des compétences métropolitaines. Par exemple, l'investissement sur les équipements de proximité, la culture, le sport communautaire, l'entretien de l'environnement ou les AIH (Aides Individuelles aux Handicapés).

Cette fusion des 6 EPCI pose aussi la question du devenir, en régime métropolitain, de la dotation financière versée par le SAN aux communes, ce que nous appelons dans le langage des syndicats d'agglomération nouvelle « la dotation de coopération », ce qui s'appelle « l'attribution de compensation » pour les autres EPCI. Cette fusion a conduit également les élus du SAN à se poser la question de l'évolution, à terme, de la fiscalité intercommunale perçue au titre de la TH (Taxe d'Habitation), de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

D'autres questions sont actuellement au centre des travaux des élus : la situation, bien sûr, des agents du SAN – ceux qui peuvent être transférés avec les compétences ou ceux qui resteront dans le SAN et qui seront, par exemple, demain, les animateurs des compétences déléguées aux Conseils de Territoire – et les compétences et

les moyens des futurs Conseils de Territoire. Vous voyez déjà que, rien que là, cela fait des chantiers considérables.

Le transfert des équipements de proximité

On a déjà pris le 12 mars dernier à l'unanimité, une délibération qui a conduit à ce que la Commune devienne ou redevienne – cela dépend des équipements – propriétaire des équipements de proximité. Cela commence par les crèches et cela va jusqu'au cimetière, en passant bien sûr par les bâtiments administratifs et d'autres choses. Ce sont tous les bâtiments que beaucoup d'entre nous pensent être communaux. En fait, la propriété était une propriété du SAN et nous étions simplement gestionnaires de ces équipements. Aujourd'hui, nous sommes propriétaires et gestionnaires des équipements.

Ce transfert va avoir un impact considérable sur nos finances communales. Il va entraîner le transfert d'une dette d'environ 18 millions d'euros. Un petit *focus* là-dessus : cette dette ne sera pas dans les comptes de la Commune, elle restera dans les comptes du SAN et, demain, dans les comptes de la Métropole. Une convention financière entre chacune des communes et le SAN décrira le dispositif de remboursement de cette dette. Donc on aura quand même, au fil des années, à rembourser cette dette. On va y revenir plus loin, puisque je vous expliquerai comment fonctionnent le transfert de charges et le transfert de ressources pour pouvoir rembourser cette dette.

On va aussi, bien sûr, du fait que l'on récupère ces 90 équipements – ce sont à peu près 80 bâtiments –, devoir prendre en charge ce que faisait le SAN à savoir la responsabilité du propriétaire. Il y a des choses que fait un propriétaire et il y a des choses que font les locataires. Jusqu'à présent, c'est le SAN qui en tant que propriétaire s'occupait des missions de sécurité, etc. Bien sûr, récupérer l'ensemble de ces biens, c'est aussi récupérer la charge qui correspond au renouvellement de ces biens. Là, on est vraiment dans un basculement et dans des responsabilités tout à fait nouvelles et très lourdes. On verra peut-être dans les mois qui viennent combien il était confortable de s'appuyer sur le SAN pour que ces questions soient réglées par lui.

Une commission de transfert de charges statuera à la fin de l'année pour établir le montant des transferts de charges et de ressources permettant une opération globale à coût zéro. Une décision budgétaire modificative sera votée en Conseil en fin d'année. Nous délibérerons dans les mêmes termes au SAN et ici après nous être assurés que l'on nous transfère toutes les ressources nécessaires pour compenser les charges qui nous seront transférées par le SAN.

Les autres compétences à transférer aux communes

Un mot sur les autres compétences à transférer aux communes venant du SAN. S'agissant de la culture : c'est une question qui est encore en débat actuellement au niveau du SAN. Pour le sport communautaire : c'est déjà réglé pour partie. L'environnement et les AIH : ce sont des questions qui sont en discussion au niveau des élus communautaires et plus particulièrement des maires. Le transfert des services opérationnels devra inclure, pour partie, des services fonctionnels, c'est-à-dire de l'ensemble de l'administration qui permet aux opérationnels de travailler : les gens qui sont dans les finances, le personnel, les services juridiques, les services du patrimoine, la communication, la commande publique, le service délibération.

On va devoir aussi discuter avec le SAN de la fraction – ce n'est pas toujours simple, après, quand il s'agit de passer de l'arithmétique aux agents qui sont des personnes et non pas des chiffres – des services fonctionnels qui doivent être transférés dans les communes pour pouvoir assumer l'ensemble des responsabilités. Là aussi, cela aura un impact financier qui devra faire l'objet des transferts financiers correspondants.

Protéger notre dotation de coopération

On est sur une gestion vraiment centrale. En 2014, le SAN Ouest Provence a versé à la Commune 29,1 millions d'euros – on était à 14 millions en 2007 –, dont 25,5 millions d'euros de dotation de coopération et 3,6 millions d'euros de dotation de solidarité communautaire. La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) n'est pas une dotation pérenne, donc elle ne sera pas renouvelée en 2015. La dotation de coopération de 25,5 millions d'euros, quant à elle, a été augmentée en 2014 d'un complément de 3,8 millions. Ce complément sera renouvelé en 2015. Ces 3,8 millions d'euros viennent de l'épargne du SAN qui était destinée à l'investissement sur les équipements de proximité. Ces équipements étant désormais propriété des communes, ces 3,8 millions d'euros permettront aux communes de couvrir une partie de la charge de renouvellement de ceux-ci. Cela entrera effectivement dans la discussion sur la notion de transfert des charges à la fin de l'année.

La dotation de coopération sera reprise à 1 euro près dans l'attribution de compensation que devra nous verser la Métropole dès 2016. L'idée se fait jour que la Métropole ne devrait pas toucher à la dotation de coopération au moins lors de l'année de sa création, mais nous verrons.

Un programme d'investissement sur l'enveloppe SAN-Ville de Miramas de 8,2 millions d'euros

Un mot sur le dernier programme d'investissement du SAN sur Miramas, ce qu'il y a dans l'enveloppe « Ville de Miramas » dans le budget du SAN. Notre enveloppe, cette année, est encore à un haut niveau : 8,2 millions d'euros. Ce sont donc des crédits d'équipement dans le budget du SAN. Pour la première fois, cette année, le SAN n'investit plus dans les équipements de proximité, puisqu'ils ont été transférés. Le programme de la Commune mis en place avec les élus du SAN et les techniciens du SAN vise surtout :

- l'achèvement du pôle d'équipement Paul Cézanne ;
- l'achèvement des voiries et réseaux des espaces extérieurs du programme de rénovation urbaine ;
- les premiers crédits pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour lancer la réflexion urbaine sur les aménagements du centre-ville, la ZAC de la gare ;
- l'aménagement des réseaux et voiries des quartiers Est ;
- divers investissements en voirie, en éclairage public et en espaces verts dans les quartiers.

En outre, le SAN réalisera des investissements sur les réseaux d'eau et d'assainissement et une extension de la déchetterie.

Fiscalité intercommunale : une anticipation des hausses à venir dans le cadre métropolitain

On en arrive à faire un zoom sur la fiscalité : une anticipation des hausses à venir dans le cadre métropolitain. L'étude de la fiscalité des intercommunalités – celles de la CUM (Communauté Urbaine de Marseille) ou de MPM (Marseille Provence Métropole) – et les besoins considérables en équipements structurants de la future Métropole nous conduisent à penser que la fiscalité métropolitaine connaîtra une augmentation dans les années à venir. Les taux de TH, de foncier bâti, de foncier non bâti du SAN sont très inférieurs à ceux de Marseille Provence Métropole qui sont pris pour référence, puisqu'en fait, il n'est pas sûr qu'Aix-Marseille Métropole se cale complètement sur la CUM, mais cela constitue une référence qui est très sérieuse pour pouvoir réfléchir.

Ensuite, il y a une disposition législative qui impose d'harmoniser les taux sur 12 années. Lorsque vous entrez dans un EPCI déjà formé ou que vous fusionnez des EPCI, il faut harmoniser les fiscalités, donc la Loi a prévu que cela pouvait se faire sur 12 années au plus. La proposition qui est faite au SAN et reprise par le SAN, c'est d'aligner préventivement les taux du SAN sur ceux de MPM. Vous avez le tableau avec les taux ;

gardez-le précieusement. Nous verrons dans la partie suivante ce que nous allons faire pour accompagner cette hausse des taux au SAN dans le cadre de l'évolution des taux sur Miramas.

Le produit supplémentaire encaissé par le SAN sera intégralement reversé aux communes qui pourront réduire leurs taux pour annuler la hausse des taux du SAN. Pour Miramas, le produit perçu par le SAN du fait de la hausse des taux sera de 1,6 million. On aura donc un complément à la dotation de coopération de 1,6 million d'euros qui correspondra à l'euro près au produit supplémentaire perçu par le SAN au titre de la fiscalité intercommunale.

L'impact des mesures prises au SAN sur le budget communal

- non-reconduction de la dotation de solidarité communautaire
- augmentation de la dotation de coopération,
- remboursement au SAN de l'annuité de la dette transférée,
- au total, ce sont des mouvements portant sur plusieurs millions d'euros.

Vous vous rappelez que le SAN, actuellement, et pour un budget qui va tourner autour de 46 ou 47 millions d'euros, c'est une dotation de 25 millions d'euros. C'est-à-dire que plus de la moitié de nos ressources viennent de l'intercommunalité, d'où la nécessité de traiter dans un débat d'orientation budgétaire les questions qui sont relatives aux engagements financiers du SAN.

2016 : naissance de la Métropole d'Aix-Marseille Provence

J'ai marqué « *nous entrerons dans le monde d'après* » et, effectivement, je pense que nous allons changer de monde. Miramas a changé de monde en décembre 1972 et, là, la modification est tout aussi importante. Cela va être quelque chose qui est tout à fait nouveau pour ce qui est de la gestion communale.

Nous allons être intégrés dans la deuxième plus grande métropole de France après le Grand Paris : 1,8 million d'habitants, 93 communes, 3 000 kilomètres carrés. La Métropole, juridiquement, c'est un EPCI, comme les 6 EPCI qu'elle fusionne et, en plus, la Métropole a deux niveaux de décision :

- un Conseil métropolitain composé de 240 conseillers, dont 2 pour Miramas.

Quand on les désignera, on leur dira bonne chance ensuite ;

- des Conseils de territoire sur les anciens EPCI dotés par la Métropole de compétences déléguées, organisés par la Loi avec une dotation de gestion de territoire et un budget appelé « état spécial du territoire ».

Les mandats des conseillers communautaires sont transformés en mandat de conseillers du territoire jusqu'au renouvellement de mars 2020. En effet, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a apporté de nombreux amendements à la loi MAPTAM. Les conseillers communautaires vont donc devoir siéger et travailler jusqu'en mars 2020.

Au plan financier et budgétaire, notre principale ressource (la dotation de coopération), dont le montant fin 2015 sera d'environ 30 millions d'euros (voire plus avec le transfert, à terme, de la culture, par exemple) sur un total de recettes d'environ 50 millions, devrait être confirmée.

Ça, c'est pour 2016. La suite sera certainement moins agréable. La Métropole votera-t-elle une DSC ? Personne ne le sait. Quel sera le montant de la dotation de gestion attribué au territoire d'Ouest Provence ? C'est aussi une inconnue importante, notamment au regard de questions comme la voirie.

Pour quelles compétences déléguées ? Quelles seront les compétences que la Métropole va attribuer au Conseil de Territoire ? On sait que les Conseils de territoire auront des compétences, notamment de travaux en voirie, en eau et assainissement, en collecte et traitement des déchets, en urbanisme et en aménagement, en politique de la ville, en politique de l'habitat, en mesures pour l'environnement, en accompagnement à l'emploi, en gestion des grands équipements. Tout ceci reste à mettre en place lorsque l'Assemblée métropolitaine se sera constituée.

Le cadre intercommunal, nous en avons parlé. *Quid*, maintenant, de ce qu'il va se passer au plan communal ?

3^{ème} PARTIE – Les finances communales à la fin de l'année 2014

La section de fonctionnement

En recettes, le budget communal totalise 49,5 millions d'euros, en progression de 21 % par rapport à l'exercice 2013. Je parle de l'arrêté des comptes de 2014 qui fera l'objet d'un compte administratif le 14 avril prochain. Rappelons que nous avons dans ces comptes de 2014 une dotation de solidarité communautaire de 3,6 millions d'euros et un complément à la dotation de coopération de 3,8 millions d'euros. Une mention particulière pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Petite enfance avec 4,35 millions d'euros en recettes, qui sont en progression de 1,8 % par rapport à 2013.

En dépenses, le budget communal voit les dépenses de l'exercice 2014 s'établir à 45 millions d'euros en progression de 6,3 % par rapport à 2013. Le budget du CCAS, lui, en dépenses, est à 4,2 millions d'euros et, donc, l'équilibre général s'établit ainsi :

- pour le budget communal, après affectation des résultats en section de fonctionnement, le fonds de roulement s'élèvera à 11,3 millions d'euros. Il était de 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 ;

- le CCAS et la Petite enfance ont dégagé, aussi, un excédent de 134 000 euros.

La section d'investissement du budget communal

Vous avez un tableau qui donne l'équilibre de la section d'investissement : recettes au budget communal, dépenses, résultat, et solde d'exécution. Vous voyez que l'on a un solde d'exécution de 600 000 euros et aussi des restes à réaliser qui sont de 379 000 euros. Donc on a fait un bon travail en matière d'investissement sur 2014.

4^{ème} PARTIE – Les orientations budgétaires pour l'année 2015

L'impact des principales décisions prises au niveau de l'État

L'État, c'est 750 000 euros de pertes de DGF, 300 000 euros de ponction supplémentaire sur le FPIC, 180 000 euros de masse salariale imposée par la réforme indiciaire des agents de catégories C et B. Pour ceux qui s'intéressent à la fiscalité locale, le Parlement a fixé le taux d'actualisation des valeurs locatives à 0,9 %. L'État, c'est aussi le maintien du niveau de la DSU pour Miramas, car on n'est plus dans la DSU cible, le renouvellement du fonds d'amorçage pour le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) à 50 euros par élève, ce qui fait que l'on maintient la recette pour l'année 2015-2016, soit une charge nouvelle de l'État de 1,230 million d'euros si l'on fait juste l'addition GDF, FPIC et revalorisation indiciaire.

Voilà l'évolution de la dotation globale de fonctionnement. En 2010, elle était à 4,7 millions d'euros. Là, on est à 3,3 millions d'euros et on a encore 2 années de chute où, chaque année, on va perdre environ 750 000 euros, c'est-à-dire 1,5 million d'euros. Donc, on va passer, en gros, de 4,7 millions à 1,7 million d'euros, et on aura perdu 3 millions. Il s'agit bien d'un changement de fonds de la part de l'État concernant la dotation globale de fonctionnement et, globalement, concernant les reversements des ressources d'État aux collectivités territoriales.

Sur la vue suivante, vous avez la montée en charges du fonds de péréquation intercommunal qui va encore augmenter en 2016. Normalement, ensuite cela n'ira pas plus haut.

L'impact des décisions prises au sein du SAN Ouest Provence

Je l'ai déjà dit, mais il est bon de le répéter, la dotation de coopération sera à hauteur de 25,5 millions d'euros. Il y a la mise en place d'un complément à la dotation de 1,6 million d'euros pour reverser à Miramas l'augmentation de la fiscalité intercommunale.

Ensuite, je vous ai mis une vue qui montre le transfert de la dette du SAN et les annuités qui vont donc être payées. Donc, on a, classiquement, un tableau d'amortissement et, chaque année, on va payer un peu moins. Le mécanisme, c'est que la dotation qui sera versée par le SAN sera pérenne, c'est-à-dire qu'elle ne bougera plus alors que les annuités que l'on va reverser au SAN – capital et intérêts – seront dégressives, ce qui fait que, chaque année, on va dégager de l'épargne pour pouvoir financer le renouvellement des équipements.

Les orientations préparées par la Municipalité

La Commune a pris des décisions fortes pour l'École en construisant un PEDT remarquable et remarqué et, dans la foulée, en développant l'accueil périscolaire. La Commune a également favorisé le développement de ses moyens dans le domaine de la sécurité en termes d'effectifs policiers présents sur la voie publique, en termes de nombre de caméras de vidéosurveillance, de partenariats étroits sur le terrain avec la Police nationale et la création de la brigade motorisée.

La Commune a accru les effectifs des équipes de nettoyage, d'enlèvement des encombrants à côté des moyens déployés au quotidien par la société Silim et par le SAN, en espérant que les agents verbalisateurs puissent exercer aussi une action positive.

Dans le domaine de la Petite enfance, nous allons préparer une extension du MAC (MultiAccueil) Carraire sur proposition de Madame CHAYOT et de Madame RAFFINI, pour pouvoir accueillir les enfants en temps repas, ce qui n'est pas le cas actuellement sur le MAC Carraire.

Dans le domaine du sport, la Commune va rééquiper et développer le stade de Couvent. Dans le domaine du sport, toujours, nous anticipons la livraison par les entreprises de l'équipement de l'école Paul Cézane. Nous sommes face à des entreprises qui laissent des malfaçons au maître d'ouvrage, qui est le SAN, et à nous qui, demain,

serons en situation d'exploitant. On ne pourra pas recevoir et se voir transférer un équipement qui ne serait pas complètement conforme aux normes.

Dans le domaine de la jeunesse, « l'été jeunes » est réinventé avec la MJC et les centres sociaux. La nouvelle formule sera un peu plus coûteuse, car nous perdrons des subventions.

Dans le domaine de la politique de la ville, nous avons préparé avec le SAN le nouveau contrat à passer avec l'État pour la revalorisation de nos zones urbaines en difficulté.

Autre orientation dans le domaine de l'urbanisme : lancement de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant l'entrée dans la Métropole, lancement d'une réflexion sur un ANRU II (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), lancement d'une grande opération d'aménagement du centre-ville (secteur Gare, secteur Jourdan, secteur Concorde) avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations et avec l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Dans le domaine de la voirie et des réseaux, je vous renvoie au budget du SAN et à l'enveloppe « ville de Miramas », mais on va aussi faire quelques travaux de voirie sur le budget communal : la mise en sécurité du parvis de l'église Saint-Louis et la mise aux normes règlementaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, notamment des sanitaires et des douches.

Dans le domaine de la fiscalité : baisse des 3 taxes pour compenser à l'euro près l'augmentation de la fiscalité intercommunale.

Dans le domaine du personnel communal et plus particulièrement des services fonctionnels, l'année va surtout être marquée par :

- le renforcement de la Direction des Services de l'Information par la création de 2 emplois de techniciens : 1 technicien pour les applications métier et 1 technicien pour ce qui concerne les réseaux. La Direction de l'Information, c'est la fusion de l'Informatique et des Télécoms ;

- la mise en œuvre d'un important programme de renouvellement des machines de bureau après l'achèvement du programme de réinformatisation des écoles ;

- le développement des formations de personnels pour les outils bureautiques, le renforcement des capacités managériales des cadres intermédiaires et supérieurs ;

- des mesures de réduction de la précarité par stagiairisation ;

- le développement des actions de prévention des risques au travail.

J'ai parlé tout à l'heure d'une chose très importante qui est le transfert des bâtiments du SAN vers la Commune et qui va nous obliger à prendre des mesures tout à fait

nouvelles. Il convient donc de faire un zoom particulier sur le futur service d'ingénierie en bâtiment. Ce transfert nécessite de nouvelles compétences – les transferts des équipements de proximité venant du SAN ou de prestataires privés – en maîtrise d'ouvrage, en maîtrise d'œuvre, en suivi et contrôle des entreprises de bâtiment, mais aussi en renforts en finances, en commande publique, en gestion du patrimoine et en contentieux.

L'idée est de constituer un nouveau service projet, un nouveau bureau d'études bâtiment avec, à la tête, pour gérer les travaux dans 80 bâtiments différents, un ingénieur spécialiste des questions de bâtiment. Pour cela, le SAN nous transfère 400 000 euros de masse salariale, ce qui représente environ 6 à 8 recrutements. Il faut aussi que nous ayons des transferts de ressources pour pouvoir donner des moyens de travail à toutes ces personnes.

La section de fonctionnement

Compte tenu de l'ensemble des orientations présentées ci-dessus et compte tenu du contexte national et intercommunal, nous recherchons un équilibre annuel entre dépenses et recettes de fonctionnement pour 2015. Notre volonté est de préserver le fonds de roulement constitué. En premier lieu, ce fonds de roulement, servira au financement de nos dépenses d'équipement pour pouvoir financer sans recourir toujours à l'emprunt, puisque, actuellement, nous n'avons plus de dette. Il nous faut aussi veiller à ce que ce fonds de roulement puisse, en 2016 et 2017, amortir le recul des dotations de l'État et l'augmentation des prélèvements du FPIC. Et, aussi, nous redoutons une probable diminution de la dotation de coopération à l'initiative de la Métropole.

Enfin, un fonds de roulement, dans une commune ou dans une entreprise, cela sert aussi, pour partie, à avoir une trésorerie, parce que, quand vous avez un budget d'environ 50 millions d'euros, il faut 4, 5 ou 6 millions d'euros de trésorerie. Il faut au moins 1 mois à 1 mois et demi de trésorerie, ne serait-ce que pour pouvoir payer en temps et en heure les salariés et l'ensemble des prestataires de la Commune.

Le fonds de roulement peut, *a priori*, vous apparaître important. Croyez bien que s'il était plus important, cela nous arrangerait bien, parce que dans les années qui sont devant nous, dans la Loi, la Métropole a la faculté de diminuer la dotation de coopération.

Cette faculté existe, c'est dans le Code Général des Impôts (CGI). Vous allez taper « CGI, article 1 609, nonies C », il y a 47 pages et c'est le quatrième. Lisez-le. Nous sommes face à un défi en matière de maintien du niveau de la dotation de coopération qui fait que le fonds de roulement à 11 millions d'euros à fin 2014, heureusement que nous l'avons, parce que les années qui sont devant nous seront très difficiles.

La section d'investissement

Pour la première fois cette année, nous avons à travailler sur les équipements qui nous sont renvoyés et, donc, la section d'investissement, en 2015, change complètement de figure, même si effectivement les services techniques communaux n'ont pas encore les moyens suffisants pour absorber la nouvelle charge de travail. On a donc limité les dépenses d'équipement, cette année, à 5 millions d'euros, mais c'est quand même, vous le verrez, une forte hausse par rapport à 2014.

Les dépenses seront financées par un prélèvement de 1,2 million d'euros sur le fonds de roulement et par une subvention de 0,3 million d'euros venant du CG 13 (Conseil Général des Bouches-du-Rhône). Il y a bien sûr, comme chaque année, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), des taxes et des charges d'amortissement que l'on constate en section de fonctionnement. Comme il l'a été dit plus haut, on peut se permettre d'augmenter les dépenses d'équipements toujours sans créer de nouvelles lignes d'emprunt.

5^{ème} PARTIE - Regard prospectif sur les investissements et l'épargne

C'est la dernière vue avec une petite réflexion sur l'investissement et l'épargne. Le transfert des équipements de proximité du SAN vers la Commune constitue une rupture financière profonde par rapport aux années passées.

Désormais, à compter de 2016, notre besoin de financement pour les dépenses d'équipement va se situer annuellement entre 6 et 9 millions d'euros, ce qui correspond, en fin de compte, à de grosses réparations ou à des réaménagements.

Vous savez que la demande sociale et les besoins exprimés par les Miramasséens évoluent et que, de manière régulière, on est amené à transformer les équipements. Tout à l'heure, je parlais du MAC Carraire où, jusqu'à maintenant, il n'y a pas de repas. Il a été proposé, parce qu'il y a des réformes de la CAF aussi, de pouvoir accueillir les enfants en temps repas au MAC Carraire. Cela veut dire une extension, cela veut dire un projet de 5 à 600 000 euros pour faire une extension et aussi reconfigurer le MAC Carraire. Ça, ce sont des réaménagements.

Ensuite, il y a les travaux de mise aux normes. À côté de cela, vous avez aussi l'acquisition de tous les biens meubles, tels que des ordinateurs, des logiciels, des voitures, des balayeuses, etc.

Donc, quand je dis qu'il faut que l'on puisse, chaque année maintenant, avoir une section d'investissement qui permette de réaliser entre 6 et 9 millions de dépenses

d'équipement, c'est hors construction d'équipements nouveaux ou de grandes extensions. Nous allons devoir, pour la première fois depuis de très nombreuses années, sur les recettes de fonctionnement, dégager une épargne de gestion, chaque année, de 4 à 6 millions d'euros pour financer nos investissements.

La nécessité de dégager ce niveau d'épargne va entraîner de nouveaux choix pour les dépenses de fonctionnement et c'est là que nous avons la réflexion centrale de l'année et des années à venir concernant l'évolution des grands équilibres du budget de la Commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Je remercie l'ensemble des collègues avec qui j'ai travaillé pour préparer ces documents, pour préparer le budget que vous verrez bientôt. C'est un travail qui a été fait avec l'ensemble des membres de la majorité et puis, aussi et surtout, c'est un travail qui a été fait en collaboration très étroite avec les directeurs et les chefs de service. Je vous en remercie tous.

Ces orientations traduisent les engagements pris devant les Miramasséennes et les Miramasséens lors de la campagne électorale de mars 2014. Enfin, je dirai pour la dernière fois que les orientations mettent également en œuvre notre volonté, malgré des difficultés grandissantes, de maintenir à un haut niveau les services proposés à nos administrés d'assurer la pérennité et la modernisation de notre patrimoine – qui est désormais nôtre – et de construire le nouveau Miramas par le moyen de grands équipements et d'opérations d'aménagement ambitieuses.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup. Mes chers collègues, le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) n'appelle pas de vote, bien sûr, comme vous le savez. Je remercie Gérald GUILLEMONT et toute l'équipe administrative des Finances, Madame la DGS (Directrice Générale des Services) pour le travail fourni. Il est extrêmement complet – je ne suis pas sûr, d'ailleurs que tout le monde le fasse dans les communes –, parce qu'il prend l'intégralité des données et les rassemble dans un document, certes un peu long, mais absolument nécessaire à l'éclairage des conseillers municipaux, ceux qui préparent notre budget dans 15 jours.

Avant de vous laisser la parole, gardez en présence dans nos débats – évidemment, vous direz ce que vous voulez – 3 choses, 3 éléments clés.

Premier élément : la baisse continue des dotations sur les collectivités, ceci depuis de nombreuses années, ce qui veut dire que les communes sont aujourd'hui – elles qui, par l'État, remplissent un certain nombre de fonctions – en difficulté financière. La

plupart des communes des Bouches-du-Rhône sont, pour certaines, dans l'orange, voire dans le rouge. Ce n'est pas notre cas.

Deuxième élément : la transformation du périmètre institutionnel. Vous savez quelle était notre position, elle était très défavorable à la Métropole. Nous l'avons analysée et je peux vous dire que la stratégie du SAN, qui a été celle que nous proposons, est une stratégie qui a été définie ici, à Miramas, avec un cabinet d'experts que nous avons eu pendant de nombreux mois. Nous avons mis en place cette stratégie qui a été reprise à Agglopoie Provence, à la CPA (Communauté du Pays d'Aix), à Martigues et ailleurs.

Troisième élément, et il est très important : la qualité du service public. Si nous sommes là, tous réunis autour de cette table, c'est que nous sommes attachés au service public. Nous sommes là dans le cadre de l'intérêt général – après, il y a des discussions sur « il faudrait faire autre chose » –, pour essayer d'apporter à l'ensemble de nos populations les services que la Commune met en place pour plus de solidarité, pour mieux vivre ensemble et pour permettre une fluidité, et aussi du développement. Dans le même cadre, évidemment, la fiscalité compte.

Donc, nous sommes sur ces 3 éléments d'analyse, en permanence, et cette année, contrairement à toutes les années – « *le monde d'après* », c'est une phrase que j'utilisais, mais pour ceux qui ont vu le film, nous sommes sur le bateau qui s'en sort à la fin et qui redécouvre les terres –, l'idée, c'est que nous allons être obligés, finalement, de redevenir une commune dite « normale », car l'intercommunalité qui était la nôtre (le SAN) était très différente des autres intercommunalités, parce que très intégratrice.

Finalement, notre budget, notre structure, notre organisation vont se réadapter en moins d'un an et tout cela ne sera possible – et c'est mon petit mot de conclusion – que parce qu'élus, salariés et fonctionnaires de la Ville vont se réorganiser et réorganiser les services. C'est une chose extrêmement importante que de dire que nos agents seront évidemment la clé de cette transformation rendue nécessaire, et par la loi, et par les finances, et par l'exigence de rigueur et de développement de politique publique de solidarité que nous devons avoir dans notre commune et qui nous rassemblent.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, la parole est libre pour celles et ceux qui souhaitent débattre ou apporter un éclairage particulier. Je préciserai ensuite quelques éléments, car je sais que, dans l'assistance, quelques oreilles affinées les attendent, notamment sur les négociations sur la Métropole ou sur le SAN, les financements, les compensations, les renvois sur la fiscalité et les anticipations que nous prenons pour éviter que, finalement, cet argent ne disparaisse dans des sables mouvants – je ne nommerai pas

de secteur particulier, il y en a plusieurs dans le Département –, mais qu'il reste sur notre territoire afin de permettre le développement économique.

Madame KERAUDY.

Mme Maryline KERAUDY.- Bon, j'avais préparé quelques questions, mais, effectivement, nous avons une synthèse d'orientation budgétaire qui était sommaire, mais qui reprenait tous les points que Monsieur GUILLEMONT vient de détailler. Cela élimine donc pas mal de questions et d'interrogations que je voulais évoquer ; il en reste encore une ou deux.

Par contre, je voulais revenir simplement sur ce lissage momentané des augmentations des taux, de l'alignement des taux du SAN sur les taux MPM. Cela va se lisser sur 12 ans et, la 1^{ère} année, avec une aide financière pour pallier cet écart. Est-ce que j'ai bien compris ? Ensuite, à partir de la 2^{ème} année, comment cela va-t-il se passer ? C'est ma première question.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous voulez que je réponde à cette question-là ? Ou est-ce que je prends les deux ? Allez-y, Madame.

Mme Maryline KERAUDY.- Oui, les deux. Je termine. Vous avez parlé des investissements qui allaient être liés et projetés – je lis ce qui a été mis dans les projets –, et vous évoquez le stade. Je voulais simplement une précision pour ce stade. Est-ce qu'il y a une fédération qui va entrer dans la gestion, l'organisation ou la participation de ce stade ?

Monsieur le MAIRE.- Le stade de Couvent ?

Mme Maryline KERAUDY.- Non, le complexe sportif, pardon.

Monsieur le MAIRE.- Ah oui, j'en entends souvent parler de ça. Merci, Madame, de me permettre de répondre.

Mme Maryline KERAUDY.- On ne s'était pas consulté, bien entendu. Donc, si c'est le cas, si cette fédération intervient, comment est-ce que cela se passe pour la partie des frais ? Qui prend en charge toute cette gestion ? Parce que, effectivement, c'est une question que beaucoup se posent.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Je ne suis pas totalement un spécialiste de ces nouvelles technologies de Facebook, mais je vais me permettre de vous répondre une fois pour toutes, parce que ce fût clair dès le départ : cette halle d'athlétisme *indoor* n'est pas un équipement de la ville de Miramas. C'est un équipement qui n'est même pas financé dans le cadre de ce que l'on appelle « le SAN-Ville », c'est un équipement qui est financé par le SAN dans un rééquilibrage des équipements publics de sport qui ont été faits notamment à une certaine époque, comme nous le disions depuis fort longtemps autour de cette table avec le stade Parsemain.

Deuxièmement, comme c'est un équipement du SAN qui a une ampleur et une envergure plus qu'intercommunale, métropolitaine, le fonctionnement de cette salle est pris en charge dans le cadre du budget du SAN. Il sera donc intégré, dans le cadre de la transformation du SAN, en Conseil de Territoire et en Métropole. Cela a été dit depuis le départ. Toute autre discussion n'est, pour moi, que polémique.

Sur la fiscalité, quelle est la stratégie ? Le risque que nous avons et que je dénonce dans cette loi, c'est que la Métropole qui est proposée est très intégratrice. Sa ville-centre, son épice, est une ville qui rencontre énormément de difficultés financières et sociales. Nous savons que sa fiscalité – vous avez vu dans le tableau – est une fiscalité plus forte. Il y a même ce que l'on appelle un impôt « additionnel », au-delà, qui est calculé sur la CUM et nous savons que pour ces impôts, dans le cadre d'une intégration d'intercommunalités entre elles – et cela de toute l'histoire des intercommunalités –, il y a une orientation, un calcul qui est fait sur le fait d'harmoniser la fiscalité de deux territoires différents.

L'harmonisation sur 12 ans, c'est dans la Loi. La vitesse, elle, est au libre arbitre de la Métropole, elle peut être rapide, elle peut être plus longue. Si vous vous en souvenez, j'avais indiqué que dans cette métropole, nous nous battions alors avec l'Union des Maires pour essayer de demander avant l'entrée de la Métropole, la mise en place d'une harmonisation fiscale et un contrat financier d'entrée dans la Métropole entre toutes les communes, y compris – évidemment – la commune centre.

Ce contrat permettrait deux choses : l'harmonisation dans la durée et la question des attributions de compensation, c'est-à-dire la dotation de coopération du SAN qui s'appelle, en fait, maintenant, « l'Attribution de Compensation » (AC) – pour que l'attribution de compensation de Miramas obtenue (de 17 millions d'euros en 2007 et de plus de 25 millions d'euros aujourd'hui), puisse être stabilisée. En effet, si dans le même temps que nous entrons dans la Métropole, ils nous baissent de 5 % l'AC, ce n'est pas tout à fait la même chose ; 5 % de 25 ou de 26 millions d'euros, vous voyez ce que cela veut dire.

Donc, dans le mécanisme : un contrat de gouvernance, bien sûr – cela a fait son chemin cette idée – et un contrat, ficelé, financier, un pacte financier, dans lequel, au moins de 2016 à 2020, nous puissions avoir une liberté, une lisibilité. Ce qu'il y a de terrible en termes de gestion, c'est de ne pas avoir de lisibilité. Ce qui est terrible actuellement pour nous, et ce pourquoi nous nous sommes battus à un moment donné à la fois pour baisser les impôts tout en gardant une capacité de manœuvre, c'est que nous savions qu'il y avait une telle fluctuation dans les dotations de l'État que nous allions vers, j'allais dire, le désert de Gobi, comme je l'avais appelé.

Deuxième chose : l'augmentation qui est proposée, là, sur le SAN, c'est en une fois. Je vais essayer de prendre un autre exemple : vous êtes à 100, je suis à 80. Si j'attends d'être avec vous pour monter à 100, je ne suis pas sûr que les 20 restent sur mon territoire. Il vaut mieux, avant que nous ne nous marrions – façon de parler –, que je fixe 100, seul, tout en renvoyant dans mon territoire ces baisses financières de la taxe et des impôts, afin d'arriver dans un mariage équilibré où vous ne seriez pas en train de me « faire les poches » à peine arrivés et où nous ne pourrions évidemment qu'envisager, ensemble, le divorce.

Donc, pour à la fois préserver nos territoires, mais pas de façon injuste, pour préserver aussi notre capacité de travail, notre capacité d'investissement, notre capacité à soutenir des politiques publiques dans la jeunesse, dans le sport, dans l'éducation, nous sommes obligés d'avoir une visibilité financière, et c'est pourquoi nous faisons ce type de compensation. Chaque commune du SAN fera ce qu'elle fera en fonction de sa réalité.

Au moment du budget, les taux sont votés. Comme je n'ai pas envie de divorcer, loin s'en faut, je préfère être prudent et, en même temps– cela peut paraître un peu présomptueux –, je pense, intelligent par rapport à l'avenir.

Quelles que soient les évolutions politiques qu'il peut y avoir et nous venons d'en vivre une, de toute façon, les ressources vers les collectivités locales ne seront jamais plus à la hausse. Donc, si nous voulons financer nos investissements, financer nos équipements, payer nos salariés, avoir un service public de qualité, il nous faut anticiper sur ces baisses, non pas en prenant dans les poches des Miramasséens, mais en réduisant les coûts chez nous tout en maintenant la qualité du service public et en prenant l'argent là où nous le pouvons. C'est ce que la Ville est en train de changer et toutes les villes du SAN sont en train d'essayer de faire ce travail, je l'imagine. En tout cas, Miramas, elle, a été à l'origine de cette réflexion et je pense qu'aujourd'hui nous sommes suivis un peu partout.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur THOMAS, vous avez la parole.

M. Marc THOMAS.- Vous avez répondu. J'allais poser une question, effectivement, et vous y avez répondu, mais, enfin, quand même, je précise que la loi impose d'harmoniser les taux sur 12 ans et vous avez décidé de le faire d'entrée, vous venez de l'expliquer. Mais, quand je vois qu'à Ouest Provence, quand même, la taxe sur le bâti était de 0,041 % et qu'elle va passer à 3,83 % et des broutilles, même si c'est pour avoir une mesure extérieure, je pense que cela fait mal, quand même !

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, en fait, que fait-on ? On met, quelque part, un impôt nouveau et on le rend. Ce sont des vases communicants et on le fait. Je ne vais pas l'annoncer officiellement ce soir, mais on va le faire. Donc, cela veut dire, en

clair, que nous anticipons ce qui va se produire, sauf que je suis incapable de vous dire quand cela se produira, donc nous compensons. On joue sur la compensation. Cela ne va pas plaire à tout le monde, j'en suis conscient, mais, aujourd'hui, aller encore plus loin, nous serions les plus heureux de pouvoir baisser encore plus.

Compte tenu du volume financier que nous avons à absorber, compte tenu des bâtiments que nous allons avoir à gérer et à administrer, cela veut dire, en clair, qu'il faut que la Ville se mette dans une situation très différente. Comme nous ne connaissons pas encore tous les mécanismes, il faut que nous soyons prudents, mais, au bout du bout, en termes de gestion, je pense que la Ville est mieux armée de cette façon-là et que cela nous permettra de conserver des marges de manœuvre.

L'important, demain, ce n'est pas de faire du *one shot*, c'est-à-dire « je baisse puis je remonte » ou de faire le yo-yo ou le grand huit, c'est d'avoir une gestion permanente pour essayer de baisser, au fur et à mesure, ces taux ou nos taux. Je crois, Gérald, que tu avais regardé un document et, sur la moyenne départementale, avec ce que nous allons faire, nous serions...

M. Gérald GUILLEMONT.- Actuellement, on est un peu au-dessus de la moyenne départementale et, demain, on pourrait être très proche de la moyenne départementale.

Monsieur le MAIRE.- Oui, quasiment. De la moyenne départementale des communes. J'avais aussi une autre chose à vous dire, très importante celle-ci aussi, c'est la nécessité de préparer les ressources de demain.

Je vais prendre trois exemples qui vont vous permettre de réfléchir.

Premier exemple : le développement économique, qui peut être critiqué sur ce qu'il est, va générer dans 2 ans, par exemple sur le Village de marques, et dans 3 ans, et dans 4 ans et dans 5 ans et tous les ans, du foncier bâti que nous n'aurions jamais eu sur la Commune. Nous pouvons imaginer aussi que cela engendre, et je le sais, des hôtels et cela veut dire aussi une taxe de séjour qui n'existe pas à Miramas.

Cela peut générer aussi de l'emploi et cela veut dire, des gens qui ne sont plus en recherche d'emploi. S'ils ne sont plus en recherche d'emploi, ils sont, à ce moment-là, en activité et s'ils sont en activité, ils peuvent, par exemple, être déplaçonnés et payer des impôts, ce qu'évidemment je souhaite à tout le monde, parce que ceux qui n'en payent pas, c'est parce qu'ils ne vivent pas très bien. Le développement économique, ce sont aussi des activités internationales sur l'athlétisme qui nous amènera du monde, qui permettra de nous faire travailler, etc.

Le développement économique et l'environnement tel que nous l'imaginons, c'est la ZAC de la Gare. C'est ce développement que nous voulons faire autour de la qualité environnementale. D'ailleurs, je remercie Géraldine BUTI qui fera bientôt, avec moi, une conférence de presse. Nous sommes ...

Mme Géraldine BUTI.- ...1^{er} prix national Commune sans pesticide et 2^{ème} prix national Commune entre 15 000 et 30 000 habitants bio sans pesticide.

Monsieur le MAIRE.- National. Bien. Nous sommes les premiers, je peux donc arrêter.

Dernière chose: il nous faut des recettes différentes de celles d'aller chercher systématiquement dans la poche des contribuables et il nous faut des recettes dynamiques, ce que nous n'avons plus depuis la fin de la Taxe Professionnelle, car la Taxe Professionnelle – avant qu'elle ne soit arrêtée dans la loi Sarkozy – permettait d'avoir une dynamique et cette dynamique a fait la richesse du SAN. C'est cela qui faisait que le SAN avait une richesse permanente. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le SAN, c'est 80 % de dotation de l'État, ce qui veut dire que le SAN lui-même, aujourd'hui, n'est plus en dynamique, il s'inscrit à la baisse.

Concernant la dette du SAN liée aux bâtiments, vous avez dans le document les taux d'emprunt et le remboursement et vous vous apercevez qu'il y a deux chiffres importants. Vous avez le montant du SAN versé – c'est le trait noir, au-dessus – et vous avez les annuités payées. L'écart que vous voyez apparaître, cela ne part pas à la Métropole, cela rentre dans les poches de la Ville et nous permettra d'avoir des recettes demain, car même si la Métropole décide, en 2017, de dire « *voilà, nous avons décidé de prendre 5 % des attributions de compensation de l'ensemble des communes, et notamment les villes qui en ont le plus* » – et nous en faisons partie – cela nous permettra aussi d'amortir.

Nous avons donc mis des amortisseurs financiers partout où nous le pouvions pour essayer, le moment venu, de ne pas être surpris. Voilà la réflexion globale et je voudrais d'ailleurs remercier les services et Madame KHALOUTA pour avoir organisé tout cela. Je voudrais remercier les services financiers du SAN et de la Ville. Je voudrais aussi remercier, évidemment, les Conseillers municipaux de ma majorité.

Il nous restera à discuter, évidemment, du budget. Madame DUMAS, je vous donne la parole avec plaisir.

Mme Cécile DUMAS.- Cela prendra peu de temps.

M. le MAIRE.- Allez-y, Madame. Vous avez le temps qu'il vous faut.

Mme Cécile DUMAS.- C'est vrai que j'ai peu l'habitude d'intervenir sur le DOB, parce que j'attends le budget pour le faire. Et puis j'étais curieuse de connaître un peu les interventions de tous les participants. J'espérais une intervention de la formation révolutionnaire de votre majorité municipale pour voir un peu comment me positionner, mais voilà.

Vous me reprochez toujours de politiser les questions locales, mais c'est vous qui avez commencé le premier, Monsieur le MAIRE, en parlant de Monsieur Sarkozy qui n'y a pas été pour rien dans les difficultés que nous rencontrons. Mais force est de constater que ce gouvernement ne nous aide pas, puisque nous mesurons ce que veulent dire les politiques d'austérité et nous allons effectivement rencontrer – je le pense et ne m'en réjouis pas – de grandes difficultés dans les années à venir. Pour autant, je remercie le travail de Monsieur GUILLEMONT qui est toujours fait avec beaucoup de détails, et je note la neutralité avec laquelle le constat est posé, puisque c'est un constat qui est la résultante de choix politiques. Ce n'est pas par hasard que cette situation nous tombe sur la tête. Ce sont des choix politiques faits par les uns et les autres. C'est tout.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, Madame. N'étant pas du parti révolutionnaire, je n'en connais pas trop autour de moi, à moins qu'il y ait eu des évolutions. Je rappellerai non sans humour que nous sommes les premiers à avoir critiqué cette loi, quel que soit le gouvernement en place. On peut très bien avoir des convictions profondes et critiquer des lois et des textes, pas toutes les lois et pas tous les textes. En tout cas, c'est ce que j'essaie de faire, et d'ailleurs, on me le reproche de part et d'autre et cela tombe très bien, cela veut dire que je mesure.

En tout cas, depuis le début, j'étais très heureux de voir dans des groupes politiques postrévolutionnaires un alignement sur une position que j'avais eue sur la Métropole de projet. Je pense qu'il y a effectivement nécessité de se regrouper tous ensemble pour travailler sur le transport, sur l'enseignement supérieur, sur un certain nombre de grands projets, de mutualiser les moyens. Je suis tout à fait favorable à ce que l'on aide Marseille et les autres territoires. Mais cela ne peut pas se faire au détriment d'une population comme celle de Miramas qui n'a pas les moyens d'une autre commune du Pays d'Aix. Il se trouve que notre population a besoin de plus de moyens de service public, et en cela, je pense qu'il y a une unité et une majorité dans cette majorité : nous défendons notre service public.

Il y a deux façons de le faire : soit on le fait simplement en s'exclamant, soit en se bagarrant en permanence pour que les politiques publiques se mènent en travaillant, parce que c'est effectivement un travail remarquable, mais partagé, discuté, et en même

temps amendé. C'est cela, aussi, une majorité de gestion, saine, solide, et qui permet à la Mairie de vous proposer un budget le 14 avril qui sera un budget sérieux, un budget où nous pourrons annoncer quelques bonnes nouvelles.

Mais nous ne voulons pas trop en faire, parce qu'en réalité, cela bouge d'un côté, cela baisse de l'autre. Forcément, quand la Commission Territoriale s'est aperçue que le schéma se mettait en route, cela ne lui a pas fait trop plaisir, car elle n'avait pas imaginé tout cela. Nous, nous l'avions imaginé et nous allons le faire rapidement.

Nous sommes obligés d'avoir cette stratégie. Je suis un pragmatique, mon équipe a autant d'ambition que tout le monde et elle a surtout – et je l'en remercie – une confiance absolue sur le travail que nous faisons. Donc, merci à tous. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais simplement passer... Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- J'allais dire qu'il n'y a aucune autre question, Monsieur le MAIRE, de notre part, et surtout aucun commentaire.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. J'attendais la suite en disant que ce que l'on avait fait était parfait, mais il faut quand même que je m'arrête là, car on pourrait croire que je suis dans une alliance, alors que je me suis opposé, nous nous sommes opposés clairement – n'est-ce pas ? – au second tour dans une élection dont je remercie les Miramasséens, mais dont je ne ferai pas état ce soir.

C/LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Je vais lire la liste des décisions concernant les marchés publics, et je vous demande votre attention, car c'est une chose très importante.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 31 décembre 2014 au 17 mars 2015.

D/LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture du marché public notifié depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, le Conseil Municipal aura lieu le 14 avril 2015. Vous recevrez l'ensemble des documents en temps et en heure, et il y aura aussi les Commissions le 9 avril prochain.

Mesdames, Messieurs, je m'en excuse auprès de vous, mais encore une fois, nous avons écrit à l'AMF (Association des Maires de France) pour demander au gouvernement de repousser la date limite du 15 avril à fin avril, notamment pour les Conseils généraux, mais aussi pour toutes les communes qui attendaient comme la nôtre un certain nombre de dotations de l'État qui ne nous étaient pas signifiées. Je ne sais plus si les dotations sont arrivées. Elles sont arrivées ! Donc, notre Conseil sera le 14 avril 2015, et il y aura une succession de réunions. Je m'en excuse auprès de celles et ceux qui travaillent, parce qu'ils doivent s'organiser et ce n'est pas toujours facile.

S'il faut écrire des lettres à vos employeurs pour m'excuser et dire que c'est une situation exceptionnelle, pour l'État, je ne peux pas le faire, mais il y en a quand même beaucoup autour de la table qui travaillent dans des entreprises privées, et s'il faut que je le fasse, je le ferai afin de demander la possibilité prévue par la Loi de vous libérer pour pouvoir réaliser votre mandat.

Mesdames et messieurs, il n'y a plus de question à l'ordre du jour. Je vous souhaite une excellente soirée. La séance est levée !

La séance est levée à 19 heures 30.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre VIAL